

Diplôme national supérieur professionnel de musicien, spécialité chef d'ensembles instrumentaux et vocaux

RNCP9046 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	133
Formacode(s)	45073
Code(s) ROME	L1202
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	07/06/2022

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA CULTURE · SIRET : 11004601800013

Partenaires habilités

7 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 7 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LYON	19693133100017	Former et organiser l'évaluation
CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS	19753495100037	Former et organiser l'évaluation
ECOLE DES BEAUX ARTS DE NANTES SAINT NAZAIRE	20002361200027	Former et organiser l'évaluation
ECOLE SUPERIEURE DE MUSIQUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	42490421700041	Former et organiser l'évaluation
LE PONT SUPERIEUR	20003014600019	Former et organiser l'évaluation
POLE SUPERIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE AUBERVILLIERS - LA COURNEUVE - SEINE SAINT DENIS - ILE DE FRANCE	20003968300020	Former et organiser l'évaluation
POLE SUPERIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PARIS - BOULOGNE-BILLANCOURT	20003918800012	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le chef d'ensemble instrumental ou vocal a la responsabilité de la prestation collective des chanteurs ou instrumentistes des ensembles vocaux, maîtrises, chœurs de chambre, chœurs,... ou des ensembles instrumentaux, orchestres symphoniques, de jazz, d'harmonie, fanfares, orchestres de variétés,... Sa tâche consiste à rendre

cohérente et expressive l'action de l'ensemble des musiciens par sa gestuelle. Il règle l'équilibre des diverses masses sonores de l'ensemble. C'est à lui que revient la tâche de concevoir et d'orienter l'interprétation des œuvres, un processus qui s'étend à partir de la définition du projet dans le choix du répertoire, de la première répétition jusqu'à la représentation finale ou l'enregistrement.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

I. Concevoir son interprétation musicale

Rechercher, collecter, recueillir: identifier les ressources de la documentation musicale (personnes, lieux, outils, ...), mettre en oeuvre une méthode de recherche, se doter d'un répertoire personnel diversifié, sélectionner les éléments intéressants artistiquement, en rapport avec le projet développé.

Créer, écrire, réécrire, décrire: connaître et manier les éléments constitutifs du langage (rythme, mélodie, harmonie, forme, instrumentation) d'un des champs musicaux principaux de son répertoire (musique ancienne, musique classique-romantique-moderne, musique contemporaine, musiques traditionnelles, chanson...), être initié aux éléments constitutifs du langage d'un autre champ musical, développer son esprit d'inventivité.

Elaborer son image sonore: disposer d'une culture approfondie de son répertoire, maîtriser les processus d'analyse, déterminer le cas échéant l'effectif au regard de sa conception artistique de l'oeuvre, disposer de connaissances en culture générale, utiliser un instrument polyphonique.

II. Diriger, encadrer, animer

Diriger: Etre en état d'anticipation, d'écoute active et de mémorisation des événements sonores, communiquer et transmettre corporellement une conception artistique, conduire une prestation en situation scénique et en situation d'enregistrement.

Encadrer: construire l'identité sonore du groupe, évaluer,conduire les répétitions, mener une séance d'enregistrement.

Animer: communiquer, exercer une fonction de manager, construire et gérer la dynamique du groupe.

III. Concevoir et mettre en oeuvre un projet

Définir le projet artistique et culturel de l'ensemble concerné.

Concevoir et conduire un projet de production, de diffusion, d'enregistrement.

IV. Construire son parcours professionnel

Définir ses objectifs professionnels, enrichir son parcours professionnel, connaître l'environnement socio-professionnel, prévenir les risques professionnels, approcher d'autres esthétiques, proposer des démarches partenariales.

Ces capacités attestées sont détaillées dans le référentiel de compétences et de certification publié au bulletin officiel du ministère de la culture et de la communication accessible par les liens sources référencés ci-dessous.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le musicien chargé de la direction d'ensembles vocaux ou instrumentaux exerce généralement son activité dans le secteur du spectacle vivant subventionné ou privé. Il est le plus souvent à la tête d'une ou de plusieurs formations établies sous diverses formes juridiques, en particulier associative, qui l'emploient et le rémunèrent pour une activité de direction musicale et artistique. Il peut être engagé par d'autres structures de diffusion ou par des employeurs dits occasionnels, c'est-à-dire des employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle et qui relèvent alors du champ du Guso (Guichet unique du spectacle) tels que les collectivités locales, groupements d'amateurs, ...

Il peut également inscrire son activité dans le secteur du spectacle enregistré dans des emplois relatifs à l'enregistrement de phonogrammes, de vidéogrammes, de bandes sonores accompagnant des films ou tout autre support numérique ou analogique.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

L'appellation « ensembles vocaux ou instrumentaux » est retenue dans son acception la plus étendue et recouvre une diversité de formations musicales telles que les chœurs, les chorales, les orchestres, les fanfares,... La dénomination « chef » recouvre quant à elle indifféremment les appellations chef de chœur, chef d'orchestre, chef d'ensembles.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	1 650 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en lettres et arts (20 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	51 022
Jugés difficiles à recruter	6 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Pour l'évaluation continue, les notes sont attribuées par le directeur de l'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique. Le jury de l'évaluation terminale comporte au moins quatre membres dont le directeur de l'établissement d'enseignement supérieur ou son représentant, président, au moins deux spécialistes de la discipline, dont un professeur d'un autre établissement d'enseignement supérieur, et une personnalité du monde musical.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE

Jury composé par l'établissement

COMPOSITION DU JURY — VAE

Jury composé par l'établissement selon les dispositions du décret 2002-615 du 26 avril 2002

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	12 000 €
Prise en charge	Branches concernées
12 000 €	Valeur par défaut · 213 branches

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	07/06/2022
Date de dernière délivrance possible	07/06/2022

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP37685

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Bulletin officiel du ministère de la culture et de la communication
Site de la CPNEF-SV

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/9046/>